



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 01

Séance du jeudi 24 janvier 2019 à 17h00

Siège Social de la LRF – Maison Régionale des Sports à Saint Denis

Présents : MM. *Rosaire MORISCOT (Président), Jimmy CAZAL, René MAGNAVAL, Jean René RAMCHETTY*

Administratif : Mme Aurélie LUNG-SOONG

Le président procède à la mise en place de la commission, et informe que d'autres membres viendront par la suite, étoffer la Commission. Au vu, du fonctionnement de la Commission pour cette saison, il serait idéal d'accueillir 6 membres de plus, qui pourront se répartir les tâches par secteur.

Qui dit début saison, dit visite et contrôle des installations sportives. Aujourd'hui, il y a une volonté très forte que la Commission ait une place très importante.

Le rôle de chaque membre sera défini plus tard, en présence de l'ensemble des membres de la Commission, et pour l'instant, comprend les affectations suivantes :

- **Référent Rapport Eclaircissement :** Bruno FONTAINE – Jimmy CAZAL – Jean Hugues VALMY
- **Référent Visite Terrains :** Jean Marc GERBANDIER – René MAGNAVAL – José TAIEB
- **Référent Installations Futsal :** Jean René RAMCHETTY – Alix M'ZE

Les missions de la Commission prennent de l'ampleur avec la montée du Futsal, qui prend une place de plus en plus importante dans le Football Réunionnais.

La Commission devrait se réunir par la suite au moins 1 fois tous les 15 jours.

Les membres de la Commission demandent un meilleur suivi des rapports transmis aux mairies. Ils souhaiteraient également que les délégués désignés sur des rencontres des Compétitions de la Ligue, soient sensibilisés à retransmettre auprès de la Commission les informations concernant un quelconque problème rencontré par rapport à l'installation sportive.

La visite des installations devrait commencer très prochainement avec en priorité les terrains affectés aux équipes de Régionale 1 et Régionale 2.

Un suivi de l'installation après la 1^{ère} visite sera fait, afin de vérifier si la mairie a tenu compte des recommandations de la Commission, dans le cas contraire le Bureau de la Ligue en sera informé.

Lors de la visite des terrains, il est souhaitable que les clubs concernés par l'installation soient présents.

Un rapport d'éclaircissement sera demandé pour l'ensemble des stades accueillant des rencontres en Régionale 1 et Régionale 2, conformément aux exigences et recommandations de la CFTIS.

Fin de la Séance à 18h20

Mr MORISSEAU Rosaire



Le Président de la CRTIS